



Reclamation de ma caution

Par Queency51

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je fais face à un différend avec un centre d'accueil de jeunes travailleurs l'escala Habitat Jeunes qui se trouve à Reims.

J'avais fait une demande logement suite à des soucis familiaux, j'avais envie d'avoir mon autonomie. On m'avait proposé un logement plus T' à 430 euros le 23 juillet, il fallait envoyer les documents et verser une première partie de la caution soit 215 euros qui faisait office de réservation. Dans le mail qu'elle m'a envoyé, il était bien marqué qu'à partir de la réservation, qu'on pouvait se désister au moins 15 jours avant la date d'entrée dans le logement, sauf ma date d'entrée était prévu le 4 août.

En discutant avec mes amis qui ont vécu dans ce type de logement, ils m'ont dit que c'était trop restrictif comme cadre de vie. Déjà on ne peut pas inviter les gens chez soi, à chaque fois que tu as un invité, tu dois payer 1 euro, ils ont aussi le droit d'entrer dans ta chambre pendant ton absence pour vérifier que tu fais bien le ménage. Honnêtement moi je m'en chantais pas de vivre dans ses conditions, étant donné que c'est mon premier logement.

Je lui ai envoyé un mail pour me désister du logement, sauf qu'au jour d'aujourd'hui, elle ne veut pas me rendre la première partie de la caution, j'ai pas signé de contrat, ni visiter le logement.

J'aimerais savoir si elle a droit ou non de ne pas me restituer ma caution

bien cordialement

Par sophie75

Vous aviez deux semaines pour vous rétracter. Si vous avez dépassé ce délai vous ne pouvez pas récupérer les 215 euros

Par Avocatmalin

Bonjour, en effet si vous avez dépassé cette période et qu'elle était d'autant plus mentionnée... vous ne pourriez revenir en arrière.